

REUNION DU LUNDI 20 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux le 20 juin à 10 heures 08 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie DEVAUX.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY M. Pascal BOHIN, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST.

EXCUSES : M. Frédéric DEMULE, Mme Nathalie TEMMERMANN

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président salue les membres de l'Assemblée et remercie M. le Président du Conseil Régional et ses services pour la mise à disposition aux élus départementaux de l'hémicycle de la Région et la retransmission des débats sur les réseaux sociaux. Il rappelle que la prochaine session se déroulera le 19 septembre prochain dans ce même hémicycle.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis: M. DEMULE pour Mme RAGUENEAU.

M. le Président présente Mme Sandrine MENDES BORGES, cheffe de cabinet, aux membres de l'Assemblée et souhaite la bienvenue à Mme Mylène ANCHUELO, directrice des affaires juridiques depuis le 15 juin ainsi qu'à M. Cédric BERQUEZ, directeur de la mission transition écologique et Vallée Idéale à compter de ce jour. Il rappelle qu'en raison du départ à la retraite de Mme Brigitte GODARD, Mme Pauline VERMEIRSCH est nommée directrice de la MDPH de la Somme et que Mme Isabelle DELAFONT est nommée directrice de l'autonomie à compter du 1^{er} juillet prochain. Enfin, M. le Président souligne l'arrivée de M. Jean-Charles CLERY, huissier, qui sera présent au cours des travaux de l'Assemblée.

Il est procédé au vote à mains levées du procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 affiché à l'entrée de la salle qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président prononce son discours d'ouverture.

Il confie tout d'abord sa stupeur face au vote contestataire et aux résultats des élections législatives. Il reconnaît néanmoins que le travail de terrain et l'engagement a pu être reconnu par les électeurs dans certaines circonscriptions. Il affirme que tous les conseillers départementaux entendent la colère d'une partie désormais « presque majoritaire » des concitoyens et salue le travail à venir des élus dans le cadre de l'examen du compte administratif 2021 et du budget supplémentaire 2022. Il souligne notamment le caractère largement créditeur du compte administratif avec un résultat cumulé s'élevant à 130,4 millions d'euros, reflet de la bonne gestion de la collectivité depuis de nombreuses années. Quant au budget supplémentaire 2022, examiné dans un contexte de forte inflation subie par les Samariens, il propose qu'il soit un « budget de soutien au pouvoir d'achat et aux publics les plus sensibles » mais également « un budget d'investissement » et en présente les principales orientations.

(L'intervention de M. le Président figure en annexe au présent procès-verbal)

Mme ERCAN revient tout d'abord sur les résultats des élections législatives et invite également les membres de l'Assemblée à écouter les colères des Samariens et à leur redonner de l'espoir. Au regard de la bonne santé financière qui ressort du compte administratif examiné, elle exprime des doutes quant à la volonté de la collectivité de répondre aux difficultés économiques et sociales des habitants du département. Considérant que l'excédent financier constaté doit permettre de trouver des solutions pour « rendre le pouvoir d'achat aux Samariennes et Samariens », elle présente quelques propositions et réaffirme la volonté du groupe « Avenir solidaire et durable » de donner des idées au sein de l'Assemblée aux fins d'aider ces derniers.

(L'intervention du groupe « Avenir solidaire et durable » figure en annexe au présent procès-verbal)

Après avoir rappelé les résultats des élections législatives de la veille et le contexte difficile et anxiogène dans lequel s'inscrit le budget supplémentaire examiné, M. FAUVET rappelle que le Département en tant que collectivité de proximité est l'acteur majeur de la solidarité et que le compte administratif 2021 démontre qu'il a les moyens financiers d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les Samariens. Parmi les actions inscrites au budget supplémentaire, il évoque celles qui obtiendront le soutien du groupe « La Somme en commun ». Considérant, toutefois, qu'il « faut aller plus loin et plus fort », M. FAUVET présente des propositions de nature à soutenir les habitants du département.

(L'intervention du groupe « La Somme en commun » figure en annexe au présent procès-verbal)

Ayant initialement écrit un discours, M. BEUVAIN exprime le choix de ne pas le lire. Face à l'évolution des débats politiques actuels qui se traduisent en invectives, responsabilités rejetées ou torts non reconnus, il avoue ne pas avoir envie de participer à cet exercice « de méchanceté gratuite ». Il souligne, par ailleurs, que ses collègues de l'opposition ont déjà rappelé que l'excédent mis en exergue dans le présent compte administratif démontrait que l'argent sommeille alors que les Samariens sont en difficulté. M. BEUVAIN regrette les petits pas traduits dans la politique départementale. Citant M. François MITTERRAND (« je suis le dernier grand Président ; après moi, il n'y aura plus que des banquiers et des financiers »), il invite les membres de l'Assemblée à mettre tout en œuvre pour répondre à l'actualité urgente des Samariens afin de les aider à vivre mieux. Il soutient la demande du groupe « La Somme en commun » relative au « coup de pouce alimentaire » et invite l'Assemblée à suivre les décisions gouvernementales qui vont dans le sens du « mieux vivre ». Il accueille favorablement les efforts faits en matière de FSL tout en réitérant sur ce sujet une demande exprimée au cours d'une séance antérieure qui consisterait à organiser la présence d'un agent du Département pour accompagner les familles lors de la restitution d'un logement social. M. BEUVAIN salue les efforts faits notamment en matière de handicap, efforts qu'il ne retrouve toutefois pas en ce qui concerne la rénovation des collèges.

Prenant la parole au nom du groupe « Unis pour la Somme », Mme DELETRE rappelle les ambitions portées par les élus de la majorité pour la jeunesse et les familles du département et exprime la volonté d'aller encore plus loin grâce à la gestion saine mise en évidence par le compte administratif, grâce à laquelle il est possible d'inscrire au budget supplémentaire plus de onze millions d'euros de crédits d'investissement complémentaires. Mme DELETRE souligne les dépenses qui vont être engagées dans les mois à venir au bénéfice des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et insiste sur la nécessité de se préoccuper du pouvoir d'achat, mais aussi d'accompagner les communes à travers la politique territoriale mise en œuvre par les élus sur chaque canton. Elle conclut son propos en rappelant « l'immense responsabilité » des membres de l'Assemblée à l'égard des électeurs qui leur ont confié un mandat.

(L'intervention du groupe « Unis pour la Somme » figure en annexe au présent procès-verbal)

Faisant écho à quelques sujets abordés dans leurs interventions respectives par ses collègues de l'opposition, M. le Président apporte des précisions. Il revient, tout d'abord, sur les augmentations liées au Ségur de la santé afin de rappeler que le Département a fait le choix de s'engager à hauteur de plusieurs millions d'euros en faveur des personnels concernés, mesure qui n'était pas imposée par l'Etat, contrairement à ce qui a pu être affirmé. Par ailleurs, s'agissant de l'augmentation du complément indemnitaire annuel (C.I.A) soumise à l'examen de l'Assemblée, il confirme que cette proposition traduit la volonté

assumée de récompenser les agents les plus engagés, toutes catégories statutaires confondues, et de reconnaître ainsi la valeur travail.

Revenant sur la critique de l'opposition au sujet du non-recours à l'emprunt en 2022, M. le Président précise que ce choix permet de faire l'économie de quinze millions d'euros de frais financiers. Il donne, par ailleurs, lecture d'un extrait du rapport de la Chambre Régionale des Comptes rendu en 2020 qui préconisait, pour « une gestion financière efficiente », l'utilisation du fonds de roulement plutôt que le recours à de nouveaux emprunts. M. le Président confirme que la décision de non-recours à l'emprunt s'inscrit dans le cadre de cette préconisation et traduit également une nécessaire prudence dans un contexte économique incertain à très court terme. Il souligne que le Département doit conserver la capacité de répondre aux attentes des Samariens sans disposer du pouvoir fiscal.

Quant au reproche entendu au sujet de l'insuffisante capacité de mise en œuvre des investissements, M. le Président précise que l'augmentation des investissements impliquerait nécessairement le renforcement des équipes de plusieurs directions qui sont déjà actuellement au maximum de leur capacité d'action ou l'externalisation de certaines opérations. Il rappelle qu'il s'avère, dans les faits, extrêmement compliqué de recruter des collaborateurs de qualité, les autres collectivités étant confrontées à la même difficulté.

Répondant aux remarques soulevées au sujet du plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour les collèges, M. le Président insiste sur la nécessité d'associer la réflexion à celle de la sectorisation des collèges qui est menée actuellement.

M. le Président rend hommage aux personnels de la collectivité qui mettent déjà en œuvre de nombreux projets sous l'impulsion de la Mme la Directrice générale des services.

M. STOTER salue la présence dans l'hémicycle de MM. BOULOGNE et HENNO, conseillers généraux honoraires, puis aborde le sujet de la nouvelle politique territoriale votée par l'Assemblée afin de rapporter les difficultés concrètes qu'elle suscite parmi les maires des cantons, confrontés à un défaut de lisibilité. Il la compare à celle antérieurement en vigueur qui, selon lui, établissait des règles claires et connues à l'avance alors qu'aujourd'hui, l'incertitude prévaut, certains dossiers de demande pouvant, par exemple, être recevables et obtenir des montants variables. M. STOTER en déduit un risque de « copinage » voire de « clientélisme ». Il insiste sur les fréquentes questions qui lui sont posées par les maires quant à l'application des critères d'éligibilité inscrits dans la nouvelle politique territoriale et réclame une définition claire des orientations pour rendre cette dernière lisible pour tous.

M. le Président se dit frappé de constater à travers les propos de M. STOTER la tendance à préférer une politique territoriale contenant des critères restrictifs, dénués de souplesse et sans surprise, plutôt qu'une politique territoriale ayant pour objectif de redonner aux élus leur place légitime au cœur de cette politique. Il précise, tout d'abord, que concernant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les critiques présentées ne s'appliquent pas et revient sur les avantages des nouvelles règles votées qui prévoient notamment la participation du Département à des projets communautaires, participation non exclusive de celle accordée aux communes. M. le Président insiste sur le choix d'une application non restrictive des critères d'éligibilité que les élus doivent s'approprier et expliquer dans leur canton, l'objectif étant de consommer sur la période de trois ans les trente-cinq millions d'euros votés, budget conséquent, dont vingt-cinq millions sont destinés aux communes, soit quarante pour cent de plus que sous le dispositif antérieur. Il rappelle que l'objectif est de soutenir les communes dans la réalisation de leurs projets et que s'il s'avère nécessaire de modifier le dispositif tel qu'il a été adopté par l'Assemblée, il sera tout à fait envisageable de saisir cette dernière d'un projet d'adaptation. M. le Président remercie M. STOTER d'avoir ouvert ce débat.

22.1.17 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme TEMMERMANN pour M. FAUVET.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.18 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

M. FAUVET salue la qualité du travail fourni par les services et la transparence des informations communiquées. Il rappelle l'abstention exprimée par le groupe « La Somme en commun » lors du vote du budget primitif et dans un souci de cohérence, indique que le groupe s'abstiendra également pour le vote du présent compte administratif.

Pour le vote du compte administratif, M. le Président confie la présidence à Mme HIVER, 1^{ère} vice-présidente.

(M. le Président quitte la salle des délibérations, à 11 h 49).

Il est procédé au vote électronique du rapport sous la présidence de Mme HIVER. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées, le groupe « La Somme en commun », MM. LOGNON et RENAUX s'abstenant, le groupe « Avenir solidaire et durable », M. BEUVAIN et Mme ESTEBAN votant contre.

(M. le Président rejoint la salle des délibérations à 11 h 50).

22.1.19 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

M. STOTER précise que le groupe « La Somme en commun » prendra part positivement au vote et se réjouit des nouvelles règles qui sont proposées pour le Fonds de solidarité logement (FSL) afin de mieux accompagner les habitants du département.

M. le Président remercie M. STOTER et salue Madame la payeure départementale, le colonel du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et MM. HENNO et BOULOGNE, conseillers généraux honoraires.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.21 - OPÉRATIONS FINANCIÈRES - RÉVISIONS ET ANNULATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme DARRAS pour M. STOTER.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.22 - OPÉRATIONS FINANCIÈRES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.23 - TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS - REPARTITION DU PRODUIT 2021 (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.24 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.25 - MESURES DE GESTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport relatif aux mesures de gestion du fonds social européen.

22.1.26 - PROGRAMME DE COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN 2021-2027 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

22.1.27 - CONTRAT DE PLAN ETAT/REGION 2021-2027 – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

M. le Président précise être en relation avec la Région Hauts-de-France et Mme la Préfète sur les sujets présentés par Mme de WAZIERS. Il indique qu'une rencontre des Présidents des Départements des Hauts-de-France est prévue le 14 septembre prochain afin d'aborder notamment le volet du CPER relatif à la mobilité, qui suscite une forte attente. Il remercie celles et ceux qui pourraient peser sur la décision à venir.

M. SOMON rappelle qu'aujourd'hui l'élaboration du contrat de plan Etat-Région (CPER) doit, en principe, associer la Région et l'ensemble des Départements alors que dans les faits force est de constater que ces derniers ne l'ont pas été ce qui, selon lui, manifeste un mépris des élus et en particulier des élus de la Somme ; pour ce motif, M. SOMON indique qu'il s'abstiendra sur ce rapport.

Rejoignant les inquiétudes de M. SOMON, M. FAUVET estime qu'à travers le CPER, ce sont les politiques de droit commun du Département de la Somme qui sont affichées ; en revanche, sur les volets les plus sensibles, notamment ferroviaire ou sur les mobilités douces, aucune réponse n'est apportée. Pour cette raison, il précise que le groupe « La Somme en commun » s'abstiendra.

M. STOTER confirme les interrogations soulevées.

Comprenant les positions exprimées sur le sujet, M. le Président souligne qu'à l'instar du Département de la Somme, les Départements de l'Aisne ou du Nord n'ont pas obtenu de la Région les réponses attendues concernant les mobilités. Il précise que le CPER tel qu'il est soumis au vote ce jour propose exclusivement de co-financer des projets déjà validés par l'assemblée départementale.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. LARCHER pour Mme HEROUART.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable » s'abstenant.

22.1.28 - PILOTAGE ET MOYENS (MISSIONS 1 ET 2) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées.

Après avoir présenté le rapport, Mme de WAZIERS remercie les services financiers pour le travail colossal qui a été fourni au cours de la préparation de la présente session budgétaire ; elle souligne également la qualité des échanges qui ont eu lieu au sein de la première commission.

M. FAUVET se dit favorable aux efforts consacrés à l'accompagnement des rémunérations mais précise que si une partie des DMTO, à hauteur de vingt millions, n'est pas affectée à des dépenses précises, le groupe « La Somme en commun » votera contre le présent rapport.

Concernant la mise en réserve des 20 millions d'euros, Mme de WAZIERS apporte des précisions qui ont été fournies en première commission. Elle confirme qu'en l'absence des décrets d'application, les conditions dans lesquelles il sera possible d'utiliser les vingt millions stockés ne sont pas encore connues. La décision finale de mettre en réserve ou non ces 20 millions d'euros sera prise en fonctions de ces modalités d'utilisation.

M. STOTER explique les raisons de l'abstention annoncée du groupe « La Somme en commun » concernant le présent rapport ; il regrette notamment que la somme consacrée au budget participatif ne soit pas en augmentation, ainsi que la volonté de désendettement de la majorité départementale et le non-recours à l'emprunt.

Mme de WAZIERS souligne que lors de la Conférence des Présidents a été évoquée la possibilité d'augmenter le budget participatif au budget primitif 2023, en fonction du nombre de candidats qui auront manifesté leur intérêt.

M. le Président confirme cette possibilité d'adapter lors du prochain budget primitif le montant consacré au budget participatif en fonction des projets qui seront présentés.

M. STOTER accueille favorablement la possibilité d'adaptation évoquée mais regrette le choix fait concernant le budget participatif 2022, consistant à en élargir le thème tout en y consacrant le même montant que l'année précédente ; la proposition du groupe « La Somme en commun » d'augmenter ledit budget participatif de cinq cent mille euros à l'occasion du vote du budget supplémentaire aurait été opportune, selon lui, car aurait été concomitante au lancement dudit budget participatif.

M. FAUVET partage l'impression de M. STOTER et revient sur la politique territoriale.

Exprimant sa déception face au montant consacré au budget participatif pour lequel il espérait un engagement plus important, M. BEUVAIN indique que le groupe « Gauche démocrate républicaine » votera contre le rapport présenté.

M. le Président souligne la vision sélective des élus de l'opposition qui viennent de s'exprimer et confirme la possibilité d'imaginer un budget participatif 2022-2023 plus ambitieux.

Tout en saluant les efforts faits sur le volet salarial, M. TONOLLI considère que dans un contexte inflationniste important, le non-recours à l'emprunt et le remboursement anticipé de la dette ne sont, selon lui, pas des choix économiques judicieux ; pour ces raisons, il indique que le groupe « Avenir solidaire et durable » ne votera pas favorablement pour le présent rapport.

M. le Président rappelle que le Département rembourse sa dette et que le choix de ne pas recourir à l'emprunt permet de ne pas générer quinze millions de frais financiers.

M. JARDE souligne que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain et qu'il est nécessaire dans ce domaine de ménager les générations futures.

Il est procédé au vote électronique du rapport. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées, les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable » votant contre, Mme HEROUART et M. LARCHER s'abstenant.

(La séance est levée à 12 heures 40).

.....

LE PRESIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,



Mme Valérie DEVAUX

LA PRESIDENTE,



Mme Christelle HIVER

Réunion du Conseil départemental du 20 juin 2022
Compte administratif 2021 et Budget supplémentaire 2022

**Propos liminaires de Stéphane Haussoulier,
Président du Conseil départemental de la Somme**

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Sénateur ;
Mesdames et Messieurs les vice-présidents ;
Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux ;
Mes chers collègues ;
Mesdames, messieurs ;

Nous allons pouvoir entamer l'ambitieux programme qui nous attend pour les trois prochains jours, essentiellement consacrés à l'examen de notre Compte administratif 2021 et au projet de Budget supplémentaire 2022 que j'ai l'honneur, avec la majorité, de vous soumettre.

Mais je ne peux, vous le comprendrez, entamer ces propos liminaires sans vous dire la **stupeur** qui est la mienne de m'être réveillé, ce matin, à la tête d'un département qui compte, pour la première fois de son histoire, deux députés d'extrême-droite.

La réélection du député sortant et ancien conseiller départemental **Emmanuel Maquet**, dans la 3^e circonscription, où je suis moi-même, avec d'autres, un des élus, me rassure quant à la capacité que nous pouvons avoir, à force **d'engagement**, de **présence** et de **travail**, à conserver la confiance de nos concitoyens. Je souhaitais très publiquement dire la joie qui est la nôtre de compter un de nos anciens collègues sur les bancs d'une Assemblée nationale même « compliquée ».

Mais tout de même, le **niveau de l'abstention**, et l'augmentation à chaque scrutin du **vote contestataire** doivent nous interroger, toutes et tous, sur notre rôle, et notre action, dans les responsabilités qui sont les nôtres.

Nous tous, ici, entendons la **colère** d'une partie désormais presque majoritaire de nos concitoyens.

Je ne nous « flagelle » pas non plus. Si nous sommes toutes et tous ici, ce matin, **au travail**, pour débattre des orientations budgétaires de notre collectivité, c'est parce que nous souhaitons **sincèrement** répondre au mieux aux attentes de nos administrés et de nos territoires, dans un

esprit que je sais toujours être **constructif**, et tourné vers **l'intérêt général**, au-delà de nos différentes sensibilités politiques.

Je suis plus inquiet, au **niveau national**, de **l'immobilisme** et de la **crise de régime** qui nous attendent si, d'aventure, il s'avérait impossible de voter un texte ou une réforme à l'Assemblée nationale.

Je ne peux qu'en appeler à la **responsabilité** des nouveaux députés qui se situent dans le **camp de l'action et du progrès**. Puissent-ils s'inspirer de la manière dont nous travaillons, le plus souvent, dans les hémicycles des collectivités territoriales, quand ils ne sont pas pollués par des positions extrêmes.

Je n'oublie pas, à ce sujet, que notre Budget primitif avait été adopté **à l'unanimité** au mois de février. Je souhaite (intimement) que le contenu de ce Budget supplémentaire, dans la lignée des orientations prises en début d'année, soit de nature à perpétuer le **consensus** qui avait alors animé notre belle Assemblée.

*

**

J'en viens donc à l'ordre du jour de notre session. Permettez-moi, tout d'abord, afin de bien circonscrire nos débats, de rappeler l'objet du Budget supplémentaire. Il s'agit, pour notre collectivité, **d'ajuster** les dépenses et les recettes intervenues depuis le vote du Budget primitif.

Il permet d'intégrer les résultats constatés par le Compte administratif 2021 et de corriger les prévisions du Budget de l'année en cours. Il n'a pas vocation à intégrer de grandes dépenses nouvelles : c'est là toute la limite de l'exercice, ayons-le bien en tête.

Le Compte administratif 2021, justement. Vous l'avez observé dans les rapports qui vous ont été adressés : il est largement créditeur, avec un résultat cumulé qui s'élève à **130,4 millions d'euros** (107,7 M€ en 2020), qui permettra, après opérations d'ajustement comptable, de réaffecter **104,6 millions d'euros**.

Plusieurs raisons l'expliquent :

- Tout d'abord, la **bonne gestion** de notre collectivité, et ce depuis de nombreuses années déjà. Permettez-moi, comme je le fais chaque fois que l'occasion m'en est

donnée, de saluer à ce titre le bilan de mon prédécesseur, le sénateur **Laurent Somon**, ici présent.

- Il me faut mentionner, ensuite, la **hausse de nos recettes** ; même si je remarque que nous aurons peu d'ajustements à effectuer lors de ce BS. Merci à nos services financiers, sous la houlette de la vice-présidente en charge des finances et de l'Europe, **Isabelle de Waziers**, d'avoir visé plutôt juste en début d'année.

Parmi nos recettes les plus dynamiques se trouvent, vous le savez, les **droits de mutations à titre onéreux** (DMTO), qui connaissent une hausse particulièrement forte, partout en France.

Dans la Somme, 2021 est une **année record**, historique, avec un produit encaissé de plus de 82 millions d'euros, en hausse de près de **25%** par rapport à 2020.

J'attire votre attention, néanmoins, sur le caractère **conjoncturel** de cette hausse. Rien ne nous permet de l'estimer pérenne (bien au contraire, d'ailleurs, si on anticipe une remontée des taux d'intérêt). Déjà, depuis plusieurs mois, nous constatons une certaine érosion des DMTO. J'invite donc à rester prudent sur ce sujet.

- Autre raison de notre bon résultat : la **stabilité des dotations de l'État**, permettez-moi de le mentionner. Notre Dotation globale de fonctionnement (DGF), par exemple, évolue très peu en 2021, passant de 89,1 millions d'euros en 2020 à 89 millions.
- Concernant les dépenses, je note que certaines dépenses de fonctionnement augmentent, comme les frais d'hébergement des personnes en foyers de vie (+6,5M€), les rémunérations de personnel (+5,6M€) ou les dépenses pour les assistants familiaux (+2,5M€).

Mais d'autres diminuent significativement, et j'aimerais m'étendre sur l'une des bonnes nouvelles de ce Compte administratif 2021, à savoir la **baisse du nombre de foyers allocataires du RSA**, en chute de 1345 foyers par rapport à 2020.

Nous sommes évidemment aidés par le **contexte national de reprise économique**. Mais je tiens à souligner les **efforts particuliers** de la Somme pour **favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA**, avec de nouveaux outils : pas seulement le Bus pour l'emploi, mais aussi les semaines « Réussir Sans Attendre », le travail toujours plus étroit avec Pôle emploi ou encore le recrutement de 15 « coaches » pour l'emploi.

Nous avons fait, vous le savez, de l'insertion et de l'emploi une priorité et je me satisfais qu'un **nouveau plan d'action innovant** ait démarré, ces dernières semaines. Depuis le début du mois de mai, tous les nouveaux entrants au RSA sont reçus par nos équipes de l'insertion **dès la première semaine** (au lieu de 42 jours en moyenne précédemment). Nous avons pu monter des opérations spécifiques, dont la presse s'est faite l'écho, vers les **métiers de la restauration** par exemple.

Merci aux équipes de l'insertion d'accompagner cette évolution, et à **Jean-Michel Bouchy**, vice-président en charge de l'insertion et du retour à l'emploi, de son impulsion.

**

*

Nous allons devoir débattre, mes chers collègues, de la manière d'affecter ce bon résultat.

Nous le ressentons tous, dans nos cantons : les Samariens sont particulièrement affectés par la **hausse du coût de la vie**.

La réouverture rapide de l'économie mondiale, après la pandémie de Covid-19 ; la croissance de la demande en énergie et la Guerre en Ukraine (qui nous prive à la fois de l'énergie russe et de la production agricole ukrainienne) pèsent lourdement sur les prix, et nous connaissons **la plus forte inflation** de ces trente dernières années en France.

Face à cette situation, je vous propose que notre Budget supplémentaire 2022 soit un Budget de soutien au pouvoir d'achat et aux publics les plus sensibles.

Les mesures les plus impactantes de ce BS et qui contribueront le plus à notre lutte active contre la précarité sont sans doute le **nouveau règlement du Fonds de solidarité logement (FSL)** et le **nouveau règlement de nos aides individuelles**, qui prévoient à la fois l'augmentation des seuils d'éligibilité et l'extension des dépenses prises en charge, sur des sujets particulièrement exposés à l'inflation comme les impayés de loyers et d'énergie ou les dépenses alimentaires...

Ces mesures sont, je le pense, une **réponse** au vœu déposé en avril, sur « *les interventions du Département à la suite de l'augmentation des coûts de l'énergie* », comme à celui déposé pour cette session en faveur de la création d'un dispositif de « *Coup de pouce alimentaire.* » C'est la raison pour laquelle je demanderai sans doute le retrait de ce dernier.

Pour en revenir au **coût de l'énergie** : la meilleure énergie, nous le savons, est celle que l'on ne consomme pas ! C'est pourquoi le Conseil départemental continue sa mue et sa **transition écologique**.

Je voudrais souligner le **plan d'action** déployé par la collectivité concernant la solarisation, le verdissement de la flotte automobile, l'optimisation des dépenses d'énergie dans les collèges, les aides à la conversion au bioéthanol, l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique, le plan vélo et mobilités douces etc. Je remercie **Franck Beauvarlet**, vice-président en charge de l'environnement et **Hubert de Jenlis**, vice-président en charge des infrastructures et des bâtiments départementaux pour leur investissement dans ces divers dossiers et j'en profite pour saluer, une nouvelle fois, la prise de poste ce jour de **Cédric Berquez**, directeur de projet transition écologique, fonction qui n'existait pas dans notre collectivité jusqu'à aujourd'hui.

Au titre des publics fragiles, je vous proposerai également de passer l'**allocation pour les jeunes majeurs** pris en charge au titre de la **protection de l'enfance**, de 570 à 600 euros par mois. C'était, je crois, une demande de certains d'entre vous sur ces bancs et je suis ravi que ce Budget supplémentaire permette d'y répondre favorablement.

Je profite d'évoquer ce sujet pour confirmer toute l'attention que nous portons à **nos jeunes de l'Aide sociale à l'enfance** ainsi qu'à leur **insertion professionnelle**. C'est ainsi que nous allons, dans les semaines à venir, déployer massivement notre **offre d'apprentissage** à leur intention. Il me semble que c'est une responsabilité que nous avons vis-à-vis d'eux.

Sur un autre sujet, je veux aussi rappeler le temps d'échange que nous aurons ce soir, avec certains d'entre vous et des responsables de MECS et de lieux de vie, autour de la **scolarité des enfants placés**.

Les jeunes, nous le savons, sont parmi les plus exposés à l'augmentation des prix. Dans nos compétences, nous aurons une action plus que symbolique pour les **jeunes parents**, et leurs nourrissons, avec la mise en œuvre du dispositif que je vous demanderai d'adopter pour la remise d'un **porte-bébé** à l'occasion de chaque visite post-natale de la PMI. Outre le petit coup de pouce, nous savons que cette mesure permettra de renforcer le lien avec les familles et donc la **prévention** d'éventuelles négligences ou maltraitances.

Merci à **Olivier Jardé**, vice-président en charge de l'enfance, de la famille et de la santé pour son implication et son suivi rigoureux de tous ces sujets.

Le Budget supplémentaire qui vous est soumis permettra également de soutenir plusieurs secteurs solidaires, comme celui des **structures de l'insertion par l'activité économique** (l'IAE, +500 000 euros) ou de **l'autonomie**, avec 2,1 millions d'euros d'autorisations de programme complémentaires pour nos EHPAD et 3 millions d'euros supplémentaires pour nos établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

Concrètement, nous aurons à nous prononcer au cours de ce BS sur la reconstruction totale de l'**EHPAD de Villers Bretonneux**, la réhabilitation du **Foyer de vie de Frocourt** pour les personnes en situation de handicap et la restructuration du **Foyer d'hébergement de Gézaincourt**.

J'en profite pour vous indiquer que le Département s'organise pour garantir la qualité d'accueil des personnes en se dotant d'un **plan d'inspection** ambitieux à hauteur des enjeux, sur lequel je serai amené à communiquer très prochainement (ceci en écho à ce qui a pu être constaté dans des EHPAD privés).

Dans les prochaines semaines, nous organiserons également des **Assises des métiers de l'autonomie**, avec toutes les fédérations et les établissements pour travailler sur **l'attractivité des métiers**, en complément des revalorisations salariales financées par le Département depuis plusieurs mois, et qui vont se poursuivre, j'y reviendrai dans un instant.

Sur le volet du **Handicap**, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'expérimentation que nous avons souhaitée au **Cap Hornu** débutera d'ici le début du mois de juillet. L'hôtel-restaurant géré par le Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard accueillera ainsi de premiers agents en situation de handicap, mis à disposition par un ESAT.

À terme, je souhaite que le Cap Hornu constitue un centre de formation pour jeunes adultes handicapés à part entière. L'aventure qui débute dans les prochaines semaines et que j'ai pu présenter en « avant-première » aux agents du site, mercredi dernier, est un premier succès qui fera la fierté du Cap Hornu et du Département, et qui s'inscrit dans le cadre de l'**Accord de méthode** signé avec la Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées le 17 février dernier.

Toujours au sujet du **Handicap**, que j'ai voulu, que nous avons voulu **Grande priorité de ce mandat**, je veux vous faire part de ma détermination à continuer à œuvrer dans le cadre de l'**ADF** pour que les lignes bougent au niveau national et que les initiatives innovantes qui « ne rentrent pas toujours dans les cases », comme la Maison de Vincent à Mers-les-Bains par exemple, soient facilitées.

Sur tous ces sujets, je sais pouvoir compter sur l'engagement infaillible de **Françoise Ragueneau**, vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et je veux l'en remercier.

*

**

Mes chers collègues, je viens de vous détailler toutes les actions que nous entreprenons pour les publics les plus fragiles dont nous avons la charge. Je n'oublie pas que **nombre de nos agents** subissent eux aussi la hausse des prix de plein fouet, et que nous avons une responsabilité particulière à leur égard.

C'est ainsi que sur un volet plus salarial, je vous proposerai d'inscrire 3,5 millions d'euros pour la **revalorisation du salaire de nos agents de catégorie C**, ainsi que la mise en œuvre volontaire de réformes nationales, comme la **revalorisation du point d'indice** ou l'application du Ségur de la santé aux **agents de la filière sociale et médico-sociale**.

Il sera aussi question du Ségur de la santé avec le versement des **primes de revalorisation mensuelle** de nos soignants, médecins et autres personnels relevant du Ségur, comme nos sage-femmes.

L'augmentation des coûts de l'énergie, et notamment du carburant avait généré, dès le mois de mars, la revendication syndicale d'une prime de pouvoir d'achat pour nos agents.

À une prime aveugle, nous avons préféré (avec l'accord du Comité technique) revaloriser de manière très significative le **Complément indemnitaire annuel (CIA)**, la prime facultative qui nous permet de reconnaître l'engagement individuel et la manière de servir de nos agents. Elle ira jusqu'à doubler, pour nos agents aux résultats les plus satisfaisants. Je remercie **Christelle Hiver**, notre 1^{ère} vice-présidente en charge du personnel pour sa mobilisation dans ce dossier.

Nous devons enfin appliquer la hausse du SMIC à nos **assistants familiaux**, pour un montant total de 1,5 million d'euros que, là encore, je vous demanderai de bien vouloir inscrire au Budget supplémentaire.

**

*

Je vous propose, ensuite, que ce Budget supplémentaire 2022 soit un Budget 'investissement, et de préservation de notre capacité à investir.

Un mot, si vous le voulez bien, sur le **référentiel budgétaire et comptable M57**, qui s'applique désormais à notre collectivité. Il n'est pas neutre puisqu'il nous empêche de verser notre solde à un compte de « dépenses imprévues », comme il pouvait en être de coutume.

Je vous proposerai donc de réduire, grâce à ce BS, l'**emprunt d'équilibre** inscrit au BP de **53 millions d'euros**, avec un **désendettement de 22 millions d'euros**. Cela reviendra, en clair, à ne pas emprunter en 2022. C'est une mesure de bonne gestion, qui préserve par ailleurs notre **capacité d'emprunt** le jour où cela sera nécessaire.

Je vous proposerai également d'inscrire **20 millions d'euros** sur un compte de mise en réserve de **surplus de DMTO**, conformément à l'avis favorable du comité des finances locales qui a permis au Gouvernement de prendre ce décret. Remercions Jean-Léonce Dupont, notre collègue, Président du Conseil départemental du Calvados, et président de la Commission des finances de l'ADF, à l'origine de cette proposition.

Je sais que cette trajectoire de désendettement paraîtra **trop forte** à certains d'entre vous, et **trop prudente** pour d'autres. Je veux vous dire qu'elle nous permettra d'exécuter notre plan d'investissements de **100 millions d'euros par an tout au long du mandat**, y compris si les temps sont un jour plus difficiles, et que cela me semble être **l'essentiel**.

Je veux aussi vous réaffirmer que l'ensemble des groupes politiques et des conseillers départementaux seront associés à un **travail en commission** sur le **Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023 – 2027**, qui sera proposé aux orientations budgétaires. Les bons résultats de ce CA permettront de financer un PPI ambitieux et de répondre aux attentes exprimées, notamment sur le volet collèges, sur les mobilités, sur la transition écologique ou encore sur Vallée de Somme, une Vallée idéale. Voilà, peut-être aussi, une réponse au vœu sur un « *Programme prioritaire de rénovation et de réhabilitation des collèges de la Somme* » déposé par certains d'entre vous.

Pour ce qui est de la suite de l'année 2022, je vous proposerai au cours de ce BS de renforcer massivement nos **aides aux communes et à leurs EPCI**, au titre de notre mission de **solidarité territoriale**.

9 millions d'euros pourraient donc être inscrits en crédits de paiement supplémentaires, répartis comme suit :

- 1,1 million d'euros sur Vallée de Somme, une Vallée idéale ;
- 2,2 millions d'euros au **fonds d'appui en faveur des communes** 2022-2024 ;
- 2,3 millions d'euros au **nouveau fonds d'appui intercommunal** 2022-2024 ;
- 1 million d'euros pour la poursuite des dispositifs pour **l'éclairage public** et la **vidéoprotection**, qui fonctionnent extraordinairement bien ;
- 2,4 millions d'euros, enfin, pour l'accompagnement des communes et des EPCI en ingénierie de leurs opérations d'aménagement en faveur de la **sécurité routière**. Il s'agit de notre dispositif d'**aménagement des traverses d'agglomération**, qui est très attendu, je le sais. Je me félicite que ce dispositif, issu du programme de la majorité, ait pu être mis en œuvre moins d'un an après le renouvellement général des élus, avec une autorisation de programme massive (8 millions d'euros au BP 2022), un dispositif très incitatif (avec une aide pouvant aller jusqu'à 40% des dépenses subventionnables) et souple (nous accorderons la rétroactivité éventuelle au 1^{er} janvier 2022 pour l'examen des dossiers).

Pascal Bohin, vice-président en charge de l'aménagement et de l'attractivité des territoires a presque achevé sa tournée de tous les cantons de la Somme pour présenter notre politique territoriale (il ne reste plus que le canton Abbeville-2 !).

C'est un travail considérable, pour lequel il a systématiquement été accompagné par **Brigitte Lhomme**, vice-présidente en charge des projets structurants et je profite de mon intervention pour les en remercier publiquement tous les deux (ainsi que chacun d'entre vous, pour les avoir accueillis dans vos cantons). Cela a été l'occasion, aussi, d'entendre les interrogations, parfois les craintes des maires, et toujours d'échanger de manière constructive.

Concernant les projets **d'investissement du Conseil départemental**, je dois vous annoncer que l'augmentation du **coût des matières premières** impacte directement les montants de nos marchés de travaux, pour un montant global estimé à plus de **2 millions d'euros**.

Nous intégrons néanmoins au projet de BS un certain nombre d'investissements importants, au premier rang desquels la **modernisation de nos collèges**, avec la profonde réhabilitation prévue au collège Rosa Parks, dans le quartier Étouvie à Amiens, pour un coût de 14 millions d'euros.

Plus anecdotique du point de vue budgétaire, mais important pour nos collégiens, je veux mentionner la mise en place de notre « **plan équipement de casiers de rangement** » pour les demi-pensionnaires, avec une inscription de 200 000 € en crédits de paiement dans ce BS ; dispositif qui est le fruit d'une bonne mesure proposée initialement par le **Budget participatif**.

Merci à **Virginie Caron-Decroix**, vice-présidente en charge de la jeunesse, des collègues et de la réussite éducative pour le suivi de ces différents dossiers.

*

**

J'en ai terminé, mes chers collègues, pour cette présentation préalable de notre Compte administratif et des grandes orientations de ce projet de Budget supplémentaire 2022.

Je n'ai pas pu être totalement exhaustif, et le temps me manque pour évoquer notre action continue en matière de tourisme, de développement agricole ou encore de culture, mais soyez assurés que **Sabrina Holleville-Milhat**, **Emmanuel Noiret** et **Margaux Delétré** sont à la tâche. Vous aurez l'occasion de les entendre sur les rapports importants qu'ils auront l'occasion de vous présenter.

Soutien aux plus fragiles, bonne gestion, renforcement de notre capacité à investir, et notamment dans les territoires : voilà, en quelques mots, ce que je souhaite que vous reteniez de nos projets de rapports.

Il me reste, en notre nom à tous, à saluer **le travail mené par les agents** de notre collectivité, qui œuvrent dans toutes nos directions, en lien avec nos vice-présidentes et vice-présidents et l'ensemble des élus.

Je le répète souvent : si l'**impulsion politique** nous incombe, si c'est au Politique de fixer le cap et d'honorer la confiance que les électeurs ont placé en notre action, l'**ambition** que nous portons est bien souvent partagée par **nos agents** et c'est à eux que revient la belle mission de mettre en musique la partition que nous écrivons.

Soyons également dignes de leur confiance. Je vous remercie.

Discours d'ouverture CA 2021 - BS 2022 – Esra Ercan

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les vice-Présidents,
Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,

Ce matin j'ai la gueule de bois, la séquence politique que nous venons de traverser sera historique pour l'ensemble des françaises et français, et plus particulièrement pour les samariennes et samariens, avec l'entrée au Palais Bourbon de 89 députés du Rassemblement national, dont deux élus ici dans notre territoire (au total 73 181 voix). C'est l'entrée de 89 députés qui nient le fait que la France elle est ce qu'elle est, une France riche de sa diversité, c'est l'entrée de 89 députés qui vont pouvoir diviser le pays, ce n'est pas parce que Zemmour ne rentre pas à l'assemblée nationale que ses idées n'y seront pas, elles sont portées aujourd'hui par le Rassemblement national.

Je ne peux pas m'empêcher de voir une responsabilité du pouvoir en place, parce que quand toute la semaine ils nous ont expliqué que la gauche Républicaine (la Nupes) et le Rassemblement national c'était la même chose, ils ont cassé la digue Républicaine et ils sont responsable de ces 85 députés du Rassemblement National. La Gauche, a elle sut faire la différence entre ses adversaires politiques et les ennemis de la République.

Mes chères collègues, le chantier que nous avons est immense, à nous de pouvoir être en capacité d'écouter les colères, mais aussi d'amener de l'espoir pour les habitants de ce département, en étant toujours plus proche, en répondant toujours présent. Face à la défiance, rendons les samariennes et samariens fière de ce que l'on fera pour eux ici dans cette assemblée, c'est ça le vrai challenge, ce travail de terrain, nous devons le maintenir, et démontrer que chacune de nos actions n'a pour unique but d'améliorer leur quotidien.

Notre assemblée départementale est réunie aujourd'hui pour l'examen du compte administratif de l'année 2021, ainsi que de son budget supplémentaire pour l'exercice en cours.

Le compte administratif d'un budget dont nous connaissons que partiellement les orientations, car je le rappelle, nous n'étions pas membre de cette assemblée lors de son vote.

Mais c'est avec une grande attention que les élu.e.s du groupe « Avenir Solidaire et Durable » ont pu analyser les résultats budgétaires, de notre collectivité.

A la lecture de ce compte administratif, nous pouvons être rassuré de la bonne santé financière de notre département, pour ne pas dire « l'insolente santé financière », pour reprendre les propos de mon collègue Angelo Tonolli.

L'exécution du budget 2021, englobant le budget principal ainsi que les budgets annexes, en fonctionnement comme en investissement permettra de dégager un excédent net de plus de 152 millions d'euros. Disons-le, c'est une somme considérable, qui crée en nous quelques interrogations.

- Comment notre collectivité, peut-elle dégager de telle marge, alors que les difficultés économiques et sociales des samariennes et samariens ne cessent de s'accroître ?
- La majorité départementale manque-t-elle de projets structurants pour son territoire ?
- Ou peut-être est-ce un aveu d'échec, d'un département qui ne dispose pas des moyens humains pour mettre en œuvre sa politique budgétaire.

A la comparaison des prévisions budgétaires et des réalisations effectuées, nous sommes à un taux de réalisation de 77% pour la section investissement, pour rappel ce taux était de 81% en 2020. Quant aux dépenses de fonctionnement, le taux de réalisation est de 96%, ce taux était de 98,5% en 2020.

Comment justifiez-vous ces niveaux de réalisation en baisse ?

Quand on regarde l'évolution du fonds de roulement de notre collectivité, celle-ci passe de 139 millions à 165 millions d'euros soit une augmentation nette de 25 millions.

A la lecture des principales dépenses par politique publique, nous constatons un report d'investissement de plus de 5 millions d'euros pour la mission collège et actions éducatives. Alors que nous avons alerté, ici-même dans cette assemblée sur l'urgence de la mise en route d'un plan important de rénovation de nos collèges.

Nous sommes ici face à un compte administratif qui ne fait que retracer le manque de vision de la majorité départementale.

Pour vous, elle est sans doute synonyme de bonne gestion. Pour nous, il apparaît comme un aveu d'échec cinglant. Ces 152 millions d'euros d'excédent alors que nous sortons d'une période exceptionnelle marquée par la crise sanitaire, nous semblent difficilement justifiable.

Derrière cette somme, nous avons des réalités, la facture des Françaises et des Français devrait, en moyenne, grimper de 1 300 euros en 2022. Imaginez pour les familles les plus en difficulté ce que de telles hausses représentent ! Même pour une grande partie des classes moyennes, cette augmentation, en particulier du coût de l'énergie et de l'alimentation, ne sera pas indolore. Il n'est pas question de faire basculer des milliers de Samariennes et Samariens dans un quotidien fait de restrictions pour se loger et s'alimenter. Il faut leur apporter une aide.

Cela peut être de mettre en lien les ménages et nos producteurs qui vont eux pâtir de la hausse du cours des matières premières agricoles alors que la guerre en Ukraine continue de faire rage et que les catastrophes climatiques s'accumulent. C'est pourquoi nous proposerons la mise en place d'un chèque alimentaires pour les samariennes et samariens, pour qu'ils puissent s'approvisionner auprès de nos producteurs locaux.

Le département doit rejouer un rôle de bouclier social et de protection de ses habitants. Il est indécent d'avoir 152 millions d'excédent lorsque l'on sait que nos concitoyennes et concitoyens rencontrent des difficultés pour répondre à un besoin essentiel : celui de se nourrir. Ainsi, il y a quelques jours, un sondage opéré par Ipsos soulignait que

58% des ménages ont une marge très limitée pour répondre à leurs achats du quotidien, une majorité font leurs courses à 10 euros près !

Monsieur le président, si nous ne savez pas quoi faire de cet argent, rendez-le aux samariens, ou sont vos belles promesses de campagne : la cantine à 2 euros, ça serait du pouvoir d'achat concret redonné aux habitants. Avec un tel excédent, il serait même envisageable de réfléchir à la gratuité totale, et d'être en cela un département pilote dans le domaine. (Coût 24 millions pour 22 000 élèves)

En plus d'être une mesure de santé publique en offrant à nos collégiens un repas équilibré par jour, ce serait aussi une mesure de justice sociale en permettant un égal accès de tous.

Des solutions pour rendre du pouvoir d'achat aux samariennes et samariens, il y en a, ce qui nous manque c'est la volonté politique ! Redistribuer les richesses plutôt que de faire des placements comptables c'est le rôle d'une collectivité locale comme la nôtre.

Ces 152 millions d'euros d'excédent seront intégrés dans le budget de l'année en cours !

A la lecture du budget supplémentaire de l'exercice en cours, nous constatons qu'un tiers de ce montant disparaît déjà comme un claquement de doigts, et ne produira aucun changement pour le quotidien des Samariennes et les Samariens. Cela aurait pu être l'occasion d'amplifier les efforts du Département à destination des ménages les plus modestes.

Mais vous préférez annuler le recours à l'emprunt à hauteur de 53,02 millions d'euros. Ne pas recourir à l'emprunt alors que nous pouvons bénéficier de taux d'emprunt bancaire historiquement bas, n'est-ce pas une erreur ? Sur le long terme, la stratégie est-elle la bonne ? Nous devrions profiter de cette période pour lancer des grands chantiers, nous pourrions penser à un vrai plan de mobilité pour le département à l'heure où les coûts de déplacement explosent.

C'est loin de nos préoccupations caniculaires mais la rénovation thermique doit être amplifiée pour faire baisser la facture de chauffage qui risque d'exploser l'hiver prochain. Vous allez dans le bon sens en faisant passer l'aide de 500 à 1 000 euros pour les ménages modestes et de 750 à 1 500 euros pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté. La mesure est bonne mais reste insuffisante au regard des enjeux. Le prix de la rénovation énergétique se situe entre 200 et 450 euros par m². Pour un logement de 50 m², les coûts de travaux peuvent dépasser les 20 000 euros. Sans parler des conséquences de l'inflation du prix des matières premières qui pèsent déjà sur les artisans dans le secteur du bâtiment. Vous voyez bien que nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux sur cette question.

L'inflation se perçoit aussi par rapport aux variations des salaires. Les hausses de salaires présentes dans les rapports sont soit du fait de la revalorisation microscopique du SMIC, comme pour les assistants familiaux, soit du fait de nouveaux dispositifs de l'Etat, comme le Ségur de la santé pour les auxiliaires de vie sociale. Le Département ne fait que répercuter ces faibles hausses de salaires. Il n'est pas l'instigateur. Si nous pouvons faire un geste pour les agents du Département, à travers une hausse de salaire substantielle, nous devons le faire. En plus de devoir faire face à l'augmentation du coût de la vie, ils vont être d'autant plus sollicités à mesure que la détresse sociale s'accroît sur notre territoire.

On note dans ce budget supplémentaire un remboursement de la dette à hauteur de 25 millions d'euros.

Tant de défis sont pourtant à relever dans notre Département et nécessitent des dépenses de la part de notre collectivité : la transition écologique, la lutte contre la précarité, la mise aux normes de nos collèges, une meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, l'amélioration de nos conditions de vie... Et, invariablement, les mêmes réponses de votre part : "nous n'avons jamais autant investi", "la précédente majorité ne faisait pas mieux", "l'Etat nous empêche" ou encore "il ne faut pas habituer les gens à être dépendants la dépense publique". A croire que vous n'avez aucune boussole hormis une logique comptable pour guider ce département.

Monsieur le président, loin de nous l'idée de vous accabler, mais il est vrai que nous avons l'impression, que comme le dit l'adage « Gérer la profusion est toujours plus difficile que de gérer la pénurie ».

Cependant, nous sommes ici pour vous donner quelques idées, pour aider les samariennes et samariens, libre à vous de nous écouter.

Intervention Frédéric Fauvet, Président du groupe La Somme en commun

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans un contexte difficile et anxiogène pour nos concitoyens. Les crises se succèdent et s'amplifient : politique, sanitaire, économique, sociale, écologique et démocratique, elles atteignent en premier lieu les plus fragiles.

Les citoyens s'expriment régulièrement sur ce contexte difficile. Les dernières études montrent en effet que le moral est bas, que la confiance en l'avenir s'est dégradée, que la défiance envers les "décideurs politiques" s'est renforcée. Les résultats des législatives d'hier soir viennent encore le démontrer. Les abstentionnistes sont majoritaires, et l'extrême droite réalise un score historique et l'instabilité s'est installée.

Nous devons certainement nous réinterroger collectivement sur nos pratiques et notre discours. Ne pas nous enfermer dans nos certitudes ou nos habitudes. Mais toute notre histoire collective l'a démontré avec force, il faut le faire en s'appuyant sur des valeurs claires et républicaines, avec de solides convictions. L'individualisme, le repli sur soi et le rejet de l'autre, à l'image des propos des démagogues et de la banalisation des idées extrémistes, n'ont jamais permis de résoudre ces crises. Pire elles les ont accentuées. Alors je le dis avec force et convictions à tous ceux qui doutent, qui ne s'expriment pas ou plus, qui font la fine bouche. Il n'y a pas de sanguinaires bolchéviques, il n'y a pas de gauche castor, il n'y a pas d'ayatollahs verts, il n'y a pas de droite diabolique, il n'y a pas de d'ultras libéraux ou d'affreux capitalistes, il y a d'abord des républicains. Il y a d'abord des démocrates. Emmanuel Macquet, Barbara Pompili, François Ruffin sont des républicains et des démocrates. Les élus de cette assemblée et son président sont des républicains et des démocrates.

Si vous perdez, si nous perdons cette boussole alors le pire est encore possible. Et les considérations de cours de récréation qui consiste à ne pas s'engager parce l'autre ne l'a pas fait ne sont pas à la hauteur. Nous n'avons pas à dicter ou imposer aux électeurs leur choix et leur conduite. Mais il nous faut être clair et cohérent. Soyons humble, soyons modeste mais soyons digne et solide.

Le département reste la collectivité de proximité, l'acteur majeur de la solidarité. Nous détenons donc une partie des réponses dans les politiques publiques que nous mettons en œuvre. Et, ce budget supplémentaire en témoigne, nous en avons les moyens. En tout cas financiers.

Car comme nous l'avions pressenti l'année dernière, et les résultats de notre compte administratif en témoigne, force est de constater que les bonnes intentions affichées, à rebours des 5 années d'austérité précédentes, ne se traduisent pas toujours par une exécution opérationnelle et budgétaire. Des excédents de fonctionnement, plus de 191 millions d'euros, qui permettent de couvrir des investissements qui restent sur un rythme très modéré. Et de dégager un résultat net de plus de 130 millions en 2021 ! Soit près de 23 millions de mieux qu'en 2020 ! Notre cagnotte, notre fonds de roulement augmente encore pour représenter aujourd'hui plus de 165 millions d'euros !!!

Ce BS peut donc s'appuyer sur de solides réserves et ressources. Et ainsi faire face aux crises et accompagner nos concitoyens les plus en difficultés. Qui, de plus, verront dans les mois qui viennent disparaître un certain nombre de dispositifs d'intervention et de soutien public : quote-part sur les prix du carburant, tarifs bloqués sur le gaz ou l'électricité, denrées alimentaires en forte augmentation (près de 10 % ...)

Même si nous avons encore des questions et si nous attendons des précisions, nous nous réjouissons et nous soutiendrons :

- La revalorisation des rémunérations des assistants familiaux ou l'augmentation du complément indemnitaire (CIA)

- Les efforts sur les dispositifs d'insertion, notamment les critères du FSL ou le Fonds d'aide aux jeunes
- L'augmentation d'un certain nombre de moyens dédiés à la protection de l'enfance comme l'allocation des mineurs isolés.
- Les primes revalorisés sur la rénovation thermique des logements
- Les moyens dédiés à la politique territoriale pour soutenir nos communes et nos intercommunalités.

Nous réclamions depuis longtemps certaines de ces décisions. Notamment suite à la cure d'austérité imposée pendant 5 ans par votre majorité sous la présidence du sénateur Somon.
Ce virage démontre que nous avions raison !!! Que de temps perdu ...

Mais le compte n'y est pas et ces mesures ne concernent qu'un nombre très limité de samariens. Il faut aller plus loin et plus fort, notamment grâce aux importantes marges de manœuvre financières acquises sur le dos des samariens. Il est urgent de les aider.

Même si des inquiétudes demeurent sur l'autonomie des collectivités locales et le sort réservé aux finances locales, c'est le sens du vœu déposé sur l'avenir de la CVAE, nous faisons des propositions fortes pour soutenir nos concitoyens et préparer l'avenir :

- Un « coup de pouce » alimentaire pour les familles les moins fortunés : cela pourrait concerner plus de 20% des samariens et permettrait de soutenir les filières agricoles et/ou bio locales, à l'instar de ce qui a été amorcé lors de la crise COVID avec les drive fermiers. Le chèque alimentaire, annoncé depuis des mois par le Gouvernement, n'est toujours pas là alors que les prix s'envolent depuis des semaines. Les filières locales souffrent depuis que les consommateurs doivent serrer leurs dépenses et retournent massivement vers les discount alimentaires.
- Un véritable plan massif de réhabilitation des collèges : améliorer les conditions d'accueil de nos élèves, faire des économies en résorbant les passoires thermiques, créer ou soutenir de nouveaux projets pédagogiques ou de nouvelles filières. Nous sommes élus depuis 1 an et rien n'a été fait, sauf quelques annonces isolées sans concertation avec l'ensemble de la communauté éducative et les conseillers départementaux. Il est urgent d'intervenir car de nombreux établissements souffrent et les demandes s'accumulent.
- Une augmentation du Budget participatif. Ce budget remporte un vif succès mais ne pourra s'organiser que tous les 2 ans suite à votre décision. Il permet en outre d'impliquer les citoyens. Nous proposons d'y ajouter 500 000 euros.

Merci de votre attention.

Seul le prononcé fait foi

Session Du Budget Supplémentaire 2022

Lundi 20 juin 2022

Discours prononcé par Margaux Delétré, co-présidente du groupe - Unis pour la Somme

Monsieur le Président, cher Stéphane

Monsieur le Sénateur, cher Laurent

Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,

Chers collègues élus,

Je m'exprime aujourd'hui pour la majorité et je salue ma collègue Valérie Devaux avec qui je co-préside ce groupe.

J'aimerais en premier lieu saluer et remercier l'ensemble des personnels des services départementaux qui ont œuvré à sa préparation sous l'impulsion des Vice-Présidents, dont Isabelle de Waziers, notre Présidente de la commission

Finances et administration départementale. Aujourd'hui, l'efficacité de l'action publique de la Somme est reconnue, résultat de la vision politique que nous portons depuis des années et de l'expertise comme de la compétence des services qui permettent la bonne marche de notre collectivité. A ce titre, je tiens à saluer le travail remarquable de notre Directrice Générale des Services, Emmanuelle Augros, et de ses équipes qui constituent un maillon essentiel pour notre Département.

Chère Emmanuelle, attachées au service public, nous sommes convaincues que son modèle d'action doit évoluer, pour plus de flexibilité en épousant les différentes mutations qui redéfinissent les contours de notre société, et par conséquence notre territoire. Sans cela, il ne peut y avoir de transformation du quotidien des samariens pour le rendre encore meilleur.

C'est ce pourquoi nous sommes pleinement engagés.

Souvenons-nous chers collègues, c'était il y a deux ans. La pandémie de la COVID-19 s'abattait sur le monde.

Véritable amortisseur social, notre département a su dépasser son rôle, s'adapter et être proactif, en investissant plus de 50 millions d'euros pour maintenir les investissements nécessaires et accompagner la reprise. Une action alors permise par la maîtrise budgétaire, par de réelles économies de fonctionnement, et une capacité d'innovation qui a préservé nos marges de manœuvre pour dessiner l'avenir.

Et l'avenir n'attend pas. Il se construit dès maintenant.

Ce mandat porté par une majorité animée par le sens du service et dont je salue l'ensemble des membres sera placé sous le signe des solidarités pour aider nos aînés et les plus fragiles. Un mandat qui ne manquera pas d'ambitions pour notre jeunesse et les familles. Un mandat au service du bien vivre pour tous qui accompagnera comme il se doit nos 772 communes.

Les résultats positifs de l'exercice nous permettent aujourd'hui de nombreux ajustements budgétaires et d'envisager l'avenir avec détermination. Avec un solde de dépense de fonctionnement de plus de 47,9M€, il s'agit d'aller encore plus loin, de porter des projets utiles et concrets et de les traduire, toujours avec le souci de proximité qui nous guide. Ce ne sont pas là que des mots, c'est une ambition.

Vous la retrouvez dans ce budget supplémentaire.

Quelques chiffres clés mes chers collègues et le premier :

130,2 millions d'euros de résultats pour l'exercice.

Il n'existe pas de baguette ni d'argent magique, ce résultat exceptionnel dut à une gestion des plus saines sera consacré au désendettement, sans désenchantement. Et nous l'assumons pleinement ! A l'heure où la conjoncture économique a rarement été aussi incertaine, que les taux d'intérêt s'envolent, nous avons un véritable devoir de

responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens d'aujourd'hui et de demain. Pour autant, la rigueur ne signifie pas absence d'ambitions : certains diront que nous n'investissons jamais assez, c'est pourtant cette gestion qui nous permet d'engager plus de 11 millions d'euros de crédits d'investissement supplémentaires, près de deux fois plus que lors du précédent Budget Supplémentaire !

Je vous parlais de la solidarité auprès des plus fragiles. En cette période d'augmentation considérable du coût de la vie qui suscite attentes et inquiétudes légitimes de la part de nos concitoyens, le département se doit d'être au côté de ses habitants. Il nous faut consolider les dispositifs d'accompagnement pour le pouvoir d'achat. L'un d'entre eux me tient particulièrement à cœur : ce budget supplémentaire mes chers collègues - le président l'a dit - prévoit que chaque famille accueillant un enfant puisse repartir avec un portebébé à l'issue de la visite post-natale de la PMI. Le portage répond à un besoin fondamental du bébé quand il naît : celui d'être porté contre sa mère car il n'a aucune autre habitude que celle d'être dans son ventre et d'entendre ses sons, il respecte la position physiologique du nouveau-né et répond aux besoins de contact du bébé. Il rapproche la mère, le père et l'enfant, il apaise et sécurise. Notre aide, je n'ai aucun doute là-dessus, se révélera précieuse pour la prévention et le renforcement du lien avec les familles, vous le savez, les 1000 premiers jours de l'enfant sont essentiels.

Cette volonté de se préoccuper des familles, c'est aussi celle qui veut qu'on ne laisse personne au bord du chemin : 3.1M€ seront consacrés - en plus - à l'accueil en établissement des personnes en situation de handicap, 2M€ pour l'accueil en établissement des personnes âgées.

C'est aussi la volonté de se préoccuper du pouvoir d'achat de nos agents. A ce titre et dans le cadre des dépenses de fonctionnement en augmentation de 47M€, ce sont 12,4 M€ qui sont alloués pour provisionner les comptes épargne temps pour nos agents et les aides au retour à l'emploi, car oui, nous croyons à l'émancipation par le travail et l'autonomie.

Nos agents de catégorie C seront quant à eux revalorisés, et nous accorderons 7M€ pour la rémunération du personnel dont 3,5 M€ pour les assistants familiaux.

L'Etat dans son Ségur de la santé, a laissé à la charge des collectivités le choix de verser, ou pas, des primes de revalorisation pour les travailleurs des secteurs sociaux et médico-sociaux : Nous le ferons ! Pour ces oubliés du SEGUR, ce seront 1.9M€ qui seront investis dans les primes des agents de la filière sociale et médico-sociale.

Le Président l'a rappelé lors de son discours : notre assemblée est particulièrement attendue, non seulement par les citoyens mais aussi par les élus. Si le département est LA collectivité de proximité, il nous faut l'incarner au quotidien. C'est tout l'enjeu de la nouvelle politique territoriale présentée ces dernières semaines dans l'ensemble des cantons par nos VicePrésidents Brigitte Lhomme et Pascal Bohin. Ces rencontres avec nos maires ont permis de répondre aux nombreuses questions notamment en matière de voirie et d'accompagnement des projets locaux. Nous irons plus loin et investirons d'avantage encore en faveur des communes et des EPCI. Plus de 2 M€ seront consacrés pour le fond d'accompagnement et le fond d'aide intercommunalité, en plus de l'aide à la modernisation de l'éclairage public et à la vidéo protection pour un montant de 1M€. Comme vous pouvez le constater sans doute dans les échanges que vous avez avec les maires de vos cantons, nous sommes à la hauteur de leurs attentes et ils savent pouvoir compter sur nous, aussi par ailleurs dans le cadre du projet "Vallée de Somme, Vallée Idéale" porté par notre VP Brigitte Lhomme.

Jules Verne inspira cette vision, nous passons de l'utopie à la réalité en concrétisant cet idéal, pour faire de notre département un fleuron de la culture et du tourisme autour du fleuve. **Permettez moi de faire une parenthèse quant à l'épisode de canicule que nous avons connu ces derniers jours en France et particulièrement chez nous. Au cœur d'une année d'extrême chaleur et d'un mois de Mai de tous les records, les conséquences sont déjà nombreuses pour nos ressources hydrauliques, notre agriculture et notre patrimoine naturel exceptionnel.**

Le dernier rapport du GIEC place le défi de l'Eau comme le grand enjeu du 21^e siècle. Nous le constatons ici : deux arrêtés sécheresses ont été décidé dans les secteurs de la Bresle et l'Avre, principal affluent de la Somme, et le niveau de certaines rivières dans l'Ouest, notamment à Rue, sont très bas. Pour le devenir de notre territoire et ses atouts exceptionnels, plus largement, pour l'avenir - non pas de nos petits-enfants mais pour celui de nos enfants, nous ne pouvons plus imaginer ne pas systématiquement prendre en compte, dans chacune de nos politiques, l'impact de notre surconsommation et l'impérieuse nécessité de sobriété. Je salue l'arrivée de notre nouveau directeur, Monsieur Berquez, il a un rôle clé de transversalité et d'efficacité dans l'intégralité de nos travaux.

La responsabilité qui nous incombe est immense.

Mes chers collègues, les mandats que nous ont confié nos électeurs nous obligent. Ils nous obligent à tout faire pour restaurer la confiance. Ils nous obligent à agir, à trouver des solutions et à résoudre les problèmes, à résoudre des situations qui peuvent sérieusement compliquer la vie des gens. Soyons des facilitateurs, à tous les niveaux. Travaillons collectivement dans le sens de l'intérêt général et préparons l'avenir. C'est cette boussole qui nous guide et je veux vous redire, Monsieur le Président, la totale implication de vos élus de la majorité au service des habitants de ce département.

